



Vente pyramidale ou marketing de réseau ?

Par **SandraJ**, le **03/06/2010** à **12:06**

Bonjour,

J'ai été approchée par une société dont la méthode de distribution est le marketing de réseau. Je ne connaissais pas la méthode avant, donc je me suis renseignée. J'ai appris qu'on le confond beaucoup avec le système pyramidal, et que souvent les systèmes pyramidaux se font passer pour du marketing de réseau.

La société G. avec laquelle je suis en contact vend des complémentaires alimentaires, récompensés par les American Business Awards, elle rémunère ses membres en partie sur le chiffre d'affaires de la société, et surtout les distributeurs ont un statut VDI (Vendeur à Domicile Indépendant).

Néanmoins, pour obtenir ce statut, et travailler dans la société G., le distributeur est obligé d'acheter des produits : soit un minimum de deux petites boîtes pour consommation personnelle et se "positionner" dans le réseau, soit deux types de boîtes de 250 ou 1000\$ chacune, pour consommation personnelle plus présentation aux futurs membres.

De plus, le "sponsor" qui a recruté un "filleul" touche un bonus sur son entrée dans le réseau. Et le but du nouveau membre est de recruter de nouveaux membres à son tour pour augmenter son réseau et toucher des commissions sur ses ventes. Enfin, la société G. dont je vous parle n'est pas adhérente à la FVD (Fédération de Vente Directe), paraît-il que c'est en cours.

Pensez-vous que le mode de distribution de cette société est légal ? Si j'ai déjà acheté une boîte de produits suis-je dans la légalité ?

Merci d'avance pour votre attention et votre réponse.

Sandra J.

Par **jeetendra**, le **03/06/2010** à **16:29**

Bonjour, le problème c'est pas tant de savoir si c'est illégal ou pas, financièrement vous risquerez de perdre des plumes, dans le marketing de réseau, généralement vous êtes rémunéré à la [fluo]commission[/fluo], une étude poussée de marché s'impose, attention à ne pas vous faire avoir en investissant à perte, cordialement.